



Litige avec mon ex belle famille

Par **nas72**, le **29/12/2008 à 15:29**

il y a un 1 an ils ont été victime d'un malheur pour remédier à ceci il leur fallait un certain montant d'argent malheureusement se trouvant dans une situation précaire leur seul recours a été que je fasse un emprunt qui s'engage à me rembourser pour petite mensualité le gros problème c'est que depuis que j'ai pris mes distances avec leur fils le remboursement ne se fait plus et dans mon malheur je n'ai aucune trace écrite de notre engagement. Ma question aujourd'hui c'est de savoir si j'ai malgré ma négligence un recours afin de faire pression sur eux en sachant que le remboursement se termine fin 2010. Merci d'avance pour une éventuelle réponse

Par **citoyenalpha**, le **30/12/2008 à 08:14**

Bonjourrrrrrr la reconnaissance de dette doit être écrite pour un montant supérieur à 760 euros. Il vous sera très difficile d'obtenir le remboursement du restant dû sans preuve de la créance. Restant à votre disposition